

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires ;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 49 minut. soir, Omnibus.
3 — 52 — — Express.
3 — 27 — — matin, Express-Poste.
9 — 4 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — — matin, Omnibus.
6 — 23 — — soir, Omnibus.
9 — 28 — — Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Tours.
3 heures 2 minut. matin, March.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

REVUE POLITIQUE.

Il paraît certain que les gouvernements invités à envoyer des plénipotentiaires à Paris ont été prévenus que le congrès ne pourra pas se réunir le 19 janvier, et que le jour de la réunion sera ultérieurement fixé.

La Gazette de Vienne publie une patente impériale datée du 23 décembre, qui a pour but, en vue du rétablissement de l'équilibre dans les finances de l'Etat, de donner à la direction actuelle du fonds d'amortissement et de la dette portant intérêt, des attributions plus étendues sur l'ensemble de la dette publique, de réorganiser le contrôle adjoint à cette direction, et d'assurer l'exécution des mesures destinées à ramener l'ancienne dette au taux d'intérêt primitif.

En conséquence, la direction du fonds général d'amortissement, qui prendra à partir du 1^{er} janvier prochain le titre de direction de la dette publique, sera chargée de préparer les moyens nécessaires pour les rachats et remboursements, et pour le paiement des intérêts de la dette publique. La caisse des dépôts prendra le titre de caisse des dépôts de l'Etat.

Tant que l'état des finances ne permettra pas de faire davantage, on n'amortira que les inscriptions dont l'amortissement a été formellement assuré dans les conditions des emprunts. Il sera amorti annuellement au moins on 1/2 0/0 des inscriptions 5 0/0 dites métalliques. Les inscriptions qui ne sont pas assujetties au tirage au sort seront successivement converties en 5 0/0 métalliques.

Une commission de sept membres directement placée sous les ordres de l'empereur est chargée d'établir la situation actuelle du fonds d'amortissement, de prendre connaissance de l'état actuel de la dette publique, etc.

D'après le rapport de la commission instituée en Angleterre pour les défenses nationales, il a été décidé que le vaste arsenal de Chatham et ses dépendances seraient mis dans un état complet de défense. Les commissaires ont reconnu que l'arsenal maritime

de Chatham n'était nullement à l'abri d'une attaque, et, d'après leur avis, certains travaux considérables doivent être faits pour fortifier des parties importantes de cet établissement.

L'arsenal de Chatham ne pouvant être attaqué que du côté de la mer, la partie faisant face au côté de terre, se trouvant comparativement bien défendue par des fortifications et autres ouvrages se reliant à la défense de la garnison, plusieurs batteries importantes vont être élevées sur le point qui est, quant à présent, très-exposé et n'offrant aucune défense.

Le gouvernement anglais, qui jusqu'à présent n'avait accrédité auprès de la Suisse qu'un simple chargé d'affaires, M. Harris, vient d'élever ce diplomate au rang d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. On se rappelle que dans le courant de l'année qui finit le gouvernement français a remplacé son ministre plénipotentiaire à Berne par un ambassadeur. C'est probablement ce qui a déterminé le gouvernement britannique à élever le rang de son représentant auprès de la confédération suisse.

L'empereur de Russie a ordonné d'introduire les codes de l'empire russe en Grusie, Iméretie et Gouriel (Transcaucasie), à la place des anciennes lois et de la constitution du czar Wœchtang, qui jusqu'ici régissaient ces pays. C'est un nouveau pas fait dans le but de l'assimilation de la Transcaucasie à la Russie.

Le Morning-Post nous apprend qu'on s'occupe en ce moment de fortifier le port de Milford, ainsi que l'arsenal de Pembroke. Le même journal annonce que S. Exc. le maréchal duc de Malakoff avait fait une visite au duc, à la duchesse de Wellington, ainsi qu'à la marquise d'Ely, et qu'il devait quitter Londres le 28, au soir, pour retourner à Paris.

Il ne se passe pas de jour, sans qu'un meeting pour la défense nationale ait lieu sur l'un ou l'autre point du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne. Mais, presque toujours, dans ces réunions, il se trouve des orateurs qui savent rendre justice aux sentiments véritables de la France et particulière-

ment S. M. l'Empereur sont animés envers nos voisins et alliés.

Voici en quels termes s'exprime sir Walter Shirley, dans un meeting organisé à Wellstambridge, pour l'enrôlement des volontaires :

« On a beaucoup parlé de l'hostilité qui pourrait exister contre nous de la part de l'Empereur des Français, mais il me paraît à moi que c'est presque le seul ami que nous ayons de l'autre côté du détroit. »

Dans un autre meeting, tenu dans le comté de Bedford, sous la présidence de sir G. Osborn, baronnet, lord Wensleydale a prononcé ces remarquables paroles :

« J'ai toute confiance, pour ma part, dans cet homme extraordinaire, l'Empereur des Français, lorsqu'il déclare nourrir des sentiments d'amitié pour l'Angleterre.

» Je ne crois pas, comme le bruit en a couru, que la France elle-même soit hostile à notre pays. Mais il en est des nations comme des individus. Comme eux, elles sont sujettes à des ébullitions de passion, lorsqu'on s'attaque à leurs intérêts. »

On écrit de Venise, le 20, au Journal allemand de Francfort, que S. M. l'empereur François-Joseph venait d'approuver l'élection du comte Bembo, en qualité de podestat. Le comte, qui jouissait de la faveur de l'archiduc Maximilien, est un homme honorable et éclairé.

En apprenant sa nomination, quelques agitateurs se sont rendus devant l'hôtel-de-ville et ont fait entendre des sifflets, et la nuit ils ont affiché des placards menaçants. Ces démonstrations n'ont eu aucune action sur la masse du peuple, qui est restée tranquille.

Plusieurs journaux avaient annoncé, sur la foi del *Espero*, qu'on faisait circuler en Vénétie un imprimé surmonté de l'écusson pontifical, daté de Pesaro, et signé Tancredi Bella, autorisant les porteurs de cette sorte de circulaire à recevoir des offrandes au Saint-Père pour l'aider à soutenir la guerre contre les ennemis de la religion et du trône.

FEUILLETON

L'AME DU NAVIRE.

(Suite.)

XVII. — L'ASSURANCE.

On se tient généralement en garde contre les gens mielleux, comme le prouve le dicton populaire : « Trop poli pour être honnête. » Passé l'âge de vingt ans, il faut être un Orgon pour se laisser prendre aux pièges de Tartuffe.

Quant aux coquins qui affectent la rondeur et savent dire aux bons amis qu'ils flattent quelques grossièretés parfois brutales, ils n'excitent guère la défiance.

Maurice avait à peine vingt-cinq ans : on lui pardonnera donc d'avoir pris son condisciple et camarade Brassinet pour un garçon loyal, quoique mal élevé, parlant toujours sans arrière-pensées, désagréable parfois, mais franc du collier comme un vrai marin.

Expéditeurs-propriétaires, capitaine, officiers, maître, matelots, tout le monde était pressé de voir au large le navire *l'Esprit des Eaux*. La gargaison fut arrimée aussi lestement qu'avait été grée le trois-mâts.

Cependant le capitaine Pascal avait eu le temps de revenir de Paris.

En apprenant que son jeune ami Maurice s'intéressait pour un tiers dans l'armement, il l'en félicita et lui demanda ensuite où, comment et à quelles conditions il s'était assuré.

— Je ne le suis pas, répondit-il. Quand je risque ma vie et ma réputation, je puis bien risquer ma fortune.

— Imprudent ! vous allez dans des parages dangereux sous tous les rapports. Le meilleur des capitaines est exposé à faire naufrage. Votre petite fortune actuelle est votre plus grande force ; votre avenir dépend d'elle. N'allez donc pas inutilement la compromettre...

— Lorsque l'armateur n'est pas assuré, je me montrerais indigne de sa confiance, si je m'assurais moi-même.

— Erreur ! mon ami. Messieurs Graverin ont un si grand nombre de navires, et dans tant de parages divers, que, toutes chances calculées, ils ont intérêt à être leurs propres assureurs. Malgré cela, quand un seul de leurs bâtiments porte une cargaison d'une valeur exceptionnelle, sans aucun égard pour le mérite du capitaine, on les voit se départir de leur règle. Ainsi par exemple moi qui vous parle, je vais charger d'horlogerie, orfèvrerie et bijouterie pour deux millions ; je dois rapporter des lingots d'or et d'argent ; le *Colibri* sera cette fois assuré pour l'aller et retour. Mon amour-propre de marin n'a rien à voir à cela. Eh bien ! vous qui exposez à peu près tout votre avoir, vous hésitez par un faux point d'honneur ! Courez les chances commerciales, rien de

mieux, mais assurez-vous contre les fortunes de mer. Maurice paraissait ébranlé.

— Cavons au pis ! continua le capitaine Pascal. Vous faites naufrage. Navire, cargaison, tout est perdu, mais les hommes sont sauvés. Au retour en France, vous vous trouvez sous le coup d'un précédent fâcheux, sans crédit, sans ressources, sans emploi peut-être, sans commandement à coup sûr. Pour vivre péniblement, voici réduit à rembarquer en sous-ordre, si l'on consent à vous prendre. Vous avez perdu la partie sans espoir de revanche. Non, non ! assurez votre part, le bon sens l'exige.

Brassinnet qui survint appuya chaudement tous les dires du capitaine Pascal.

Il devait certainement avoir quelque motif perfide pour soutenir la thèse comme il le fit, car il y mit une opiniâtreté remarquable.

Le capitaine Pascal le prit pour un ami sincère.

En son style grossier que nous adoucirons, et avec un accompagnement de jurons que nous élagerons absolument :

— Mon cher, disait Brassinet, vous ne seriez qu'un cornichon, si vous ne vous assuriez pas. Je suis votre vieux fidèle, votre matelot, moi ! Eh bien ! je vous dis qu'en cas de malheur tout le monde ici vous tournerait le dos. Vous ralingueriez dur, ah ! je vous en fiche mon billet ! Les armateurs d'abord sont tendres comme des

Le *Journal de Rome*, dans son numéro du 22 décembre, se dit autorisé à déclarer hautement que ces faits sont absolument faux, que cet écrit et cet appel de fonds sont une misérable invention, et que, si l'imprimé existe en effet, il est l'œuvre de méprisables faussaires.

La *Gazette autrichienne* parle d'un projet de diète provinciale pour le Tyrol qui est soumis à l'examen d'une commission réunie à Inspruck. Le projet a, dit-on, pour auteur, le comte Brandis, ancien gouverneur du pays, et il est conçu dans un esprit très-libéral.

D'après ses dispositions, la diète tyrolienne se composerait des représentants des quatre ordres, au nombre de huit pour chacun. Le banc des prélats serait occupé par les deux évêques du pays et six députés des chapitres. La noblesse serait représentée par huit membres, possédant au moins une propriété valant 5,000 florins. La bourgeoisie enverrait huit députés des villes et bourgs. Enfin, les huit représentants des campagnes seraient élus par les communes rurales.

Une correspondance de Vienne, du 22, nous mande que S. M. l'empereur a sanctionné, la loi de l'émancipation des juifs, malgré les efforts qui ont été faits pour l'en empêcher. C'est grâce à la manière énergique dont les ministres ont défendu cet acte que l'empereur s'est décidé à l'approuver.

Les agrandissements de la ville paraissent avoir contribué à cette décision, car on pense que les israélites se rendront acquéreurs d'une partie des propriétés mises dans le commerce si tôt qu'ils le pourront.

Citons, pour terminer les nouvelles qui nous parviennent de l'Autriche, un acte de désintéressement et de généreux patriotisme que nous fait connaître la *Gazette d'Augsbourg* : « L'élite de la partie de l'aristocratie qui remplit des fonctions publiques a pris la résolution de mettre aux pieds de l'empereur ses traitements et autres émoluments, c'est-à-dire de servir pour rien, afin d'alléger les charges publiques et de secourir des hommes de mérite qui ont été mis à la retraite dernièrement.

» On dit que le feld-maréchal prince Windischgätz a soulevé cette idée, et on nomme jusqu'ici comme y ayant adhéré les trois princes de Lichsteinstein, MM. Schwarzenberg-Lobkowitz, Clams-Gallas, Wimpffen, Grunne, Reichsch, tous seigneurs très-riches ; en outre, tous les archiducs qui possèdent des propriétés privées ont fait, dit-on, la même offre à l'empereur pour cinq ans. — Charles Bousquet. (Le Pays.)

FAITS DIVERS.

Il résulte d'un rapport adressé à Sa Majesté l'Impératrice, présidente du comité de souscription pour l'armée d'Italie, par le comité de l'œuvre, que la souscription s'est élevée à la somme de cinq millions six cent quatre-vingt mille francs.

Sa Majesté Impériale a décidé qu'il sera créé, sous le titre de *Caisse des offrandes nationales en faveur des armées de terre et de mer*, une institution nationale d'utilité publique destinée à perpétuer le souvenir comme les bienfaits de la souscription. Un

harpons, et puis, les assurances maritimes n'ont pas été inventées pour les chevaux de fiacre.

— J'en appellerai, s'il le faut, à messieurs Graverin eux-mêmes, reprit le capitaine Pascal, dont les arguments finirent par triompher de la noble résistance de Maurice.

— Bon ! pensait Brassinet, cette assurance nous servira.

Quand l'*Esprit des Eaux* mit sous voiles, une joie sinistre pétillait dans les yeux du second et de ses complices.

Fier de commander, à son âge, un des plus beaux trois-mâts du Havre, Grandfort était radieux.

XVIII. — VOLONTÉS DERNIÈRES.

Dans la case Hauban, la vieille Ismérie se mourait avec la résignation d'une chrétienne et la fermeté d'une femme de marin.

A plusieurs reprises, elle exprima fortement sa volonté dernière :

— Jusqu'à ce que Gal, dit-elle, soit à son tour patron de la *Roseville* et que Jeanne soit en âge d'épouser quelque brave marin, laissez-la au château, je vous en prie tous.

Pierre Hauban ne fit pas d'objections, mais hocha la tête.

— Je te prive, mon homme, reprit la mourante ; tu

règlement d'administration publique déterminera l'organisation de la Caisse, qui aura un conseil de surveillance composé des princesses de la famille Impériale, des maréchaux et amiraux de France, de Mgr le cardinal archevêque de Paris, du gouverneur de la Banque, de l'intendant général de l'armée et du directeur de l'assistance publique.

Ce conseil de surveillance sera présidé par Sa Majesté l'Impératrice.

La caisse pourra recevoir des dons et legs et centraliser d'autres souscriptions ayant une destination analogue à celle dont la guerre d'Italie vient d'être l'occasion.

En attendant cette création, le sous-comité, chargé jusqu'à ce jour de surveiller et de centraliser les recettes, d'instruire et de classer les demandes, liquidera la souscription entre les catégories et conformément à la proportionnalité déterminée dans le rapport. Nous renvoyons nos lecteurs au document lui-même pour toutes les questions de détail qui intéressent un si grand nombre de familles.

La création de la caisse, due à la généreuse initiative de Sa Majesté l'Impératrice, est un nouveau bienfait dont la France entière se montrera profondément reconnaissante.

— Les nouvelles agricoles sont excellentes ; on annonce de la majorité des départements que le temps est des plus favorables aux labours d'automne, et que la terre sera bien disposée pour les semences du printemps, à cause de son état de fraîcheur. Les défoncements de terrains et les irrigations de prairies sont poursuivis avec avantage.

La récolte des olives a été presque complètement détruite dans le Var par les froids intenses qui ont régné dans ce département. Le dommage est, dit l'*Union du Var*, si considérable qu'il est impossible de pouvoir le préciser quant à présent. On parle de plusieurs millions.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

ARRÊTÉ

Nous, Préfet du département de Maine-et-Loire, officier de la Légion d'Honneur,

Vu l'article 23 du décret organique sur la presse, en date du 17 février 1852, et les instructions ministérielles relatives à son exécution,

ARRÊTONS :

ART. 1^{er}. Sont désignés pour recevoir, pendant l'année 1860, les annonces judiciaires exigées par les lois pour la validité ou la publicité des procédures ou des contrats, les journaux ci-après, savoir : Arrondissement d'Angers : Le *Journal de Maine-et-Loire*, paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Arrondissement de Baugé : le *Journal judiciaire de l'arrondissement de Baugé*, paraissant une fois par semaine.

Arrondissement de Cholet : L'*Intérêt public de l'arrondissement de Cholet*, et le *Journal de Cholet et de l'arrondissement*, paraissant tous les deux une fois par semaine.

Arrondissement de Saumur : L'*Echo saumurois*, paraissant trois fois par semaine, et le *Courrier de Saumur*, paraissant deux fois.

Arrondissement de Segré : Le *Mercurie segreën*.

ART. 2. Le prix des insertions est fixé pour tout le département à 15 centimes la ligne de trente-deux à trente-cinq lettres.

ART. 3. Ampliation du présent arrêté sera adressée aux divers tribunaux, par nos soins dans l'arrondissement d'Angers, et par ceux de MM. les sous-préfets dans les autres arrondissements. Cet arrêté sera, en outre, inséré au Recueil administratif et, gratuitement, dans les journaux désignés, dont un exemplaire devra être envoyé à la préfecture, au fur et à mesure de la publication.

Fait en Préfecture, à Angers, le 10 octobre 1859.

Pour le Préfet en congé, et par délégation :

Le secrétaire général, BERGER.

Vu et approuvé : Paris, le 21 décembre 1859.

Le Ministre de l'Intérieur, Signé : BILLAULT.

Certifié conforme, par nous, Secrétaire-général, BERGER.

Un arrêté du ministre de l'instruction publique et des cultes, exécutoire à partir de la session d'avril 1860, dispose que l'examen du baccalauréat ès-sciences peut, sur la demande des candidats, être subi dans deux sessions différentes, la première partie de l'examen portant sur les sciences physiques et naturelles, la seconde sur les questions littéraires et sur les mathématiques auxquelles sont rattachées les questions de cosmographie et de mécanique.

Les deux parties de l'examen, ainsi scindé, doivent être subies devant la même Faculté des sciences. Des dispenses à cet égard peuvent être accordées par le ministre, dans des cas exceptionnels.

Il ne peut être apporté, sous peine de nullité des premières épreuves, délai de plus de trois ans entre les deux parties de l'examen.

Lorsque l'examen du baccalauréat ès-sciences est subi dans deux sessions différentes, chaque partie de l'examen se compose d'une épreuve écrite et d'une épreuve orale.

Les candidats qui n'ont pas satisfait à l'épreuve écrite ne sont pas admis à l'épreuve orale.

Un grave accident a eu lieu ces jours derniers en Maine. Un bateau chargé de 500 culasses de farine et de son a été entraîné par le courant qui est en ce moment très rapide et a heurté les piles du vieux pont. La violence du choc l'a ouvert et coulé bas. Des secours ont été organisés par les mariniens aussi promptement que le permettait l'état de la rivière. Mais on n'a pu sauver qu'une partie du chargement.

Quant au bateau, qui était toute la fortune du marinier qui le conduisait, il est douteux qu'on puisse le relever d'ici longtemps. Aussi l'intérêt qu'inspire la situation de ce marinier, qui se nomme Collet et qui est de Morannes, a déterminé le corps de la marine d'Angers à ouvrir une souscription en sa faveur. M. le préfet a autorisé à déposer des listes dans divers hôtels, cercles et cafés de la ville. Nous ne doutons pas que les chefs de ces établissements, auxquels ces listes seront adressées, ne contribuent à exciter la compassion de leurs hôtes et à assurer ainsi l'existence d'un pauvre père de famille. Nous sommes invités à les prier de remettre les fonds qui leur seraient confiés au bureau du journal où à

Il ne sourcilla point ; nul ne vit de larmes dans ses yeux ; — il pilotait.

Les gens du bord ignoraient son deuil ; son héroïque fermeté passa inaperçue.

Jeanne était repartie pour le château de Roseville.

Galhauban, qui remplissait à bord de la chaloupe les fonctions d'aspirant-pilote, faisait la consolation de son vieux père. Mais, par malheur, il n'avait pas entièrement acquitté sa dette envers le service de l'État. Le décret de 1806, qui exempté les pilotes des levées de l'inscription maritime, ne lui était pas encore applicable ; il reçut l'ordre de se rendre au port de Cherbourg où il fut embarqué sur la frégate l'*Hermione*.

Le vieux pilote, demeuré seul, ne séjournait plus dans sa case.

Son activité maritime redoubla.

Nuit et jour, il tenait la mer.

On ne saurait compter les bâtiments qu'il préserva du naufrage.

Il bravait les plus affreux périls avec la témérité d'un jeune homme au désespoir.

Les braves gens de Rochetout ne s'y trompèrent pas :

— Le bonhomme est trop seul, disaient-ils. N'ayant plus goût à sa vie, il est content de la risquer pour sauver celle des autres.

Sur le littoral de la Manche, le renom de Pierre Hauban grandit : — il fut comblé d'éloges et de récompenses ;

seras bien seul à terre ; mais, croyez-moi, ce que je demande est pour le bien...

Le vieux pilote, quoique à regret, promit de se conformer au désir suprême d'Ismérie, qui bénit son fils et sa fille, remercia son mari de l'avoir toujours vaillamment aimée, essaya de consoler ceux qui pleuraient, fit pour les assistants une dernière et fervente prière, sourit et mourut.

Le comte et la comtesse de Roseville, le curé de la paroisse, dame Geneviève l'hôtesse de Rochetout et quelques voisins, gens de mer du quartier, virent Jeanne et Galhauban soutenir leur vieux père qui sanglotait. Ils baignaient de larmes ses cheveux blancs et ses mains tremblantes.

De trois jours entiers le pilote ne monta sa barque.

Il ne pouvait s'éloigner de la tombe d'Ismérie, qui reposait à cent pieds au-dessous de la croix de fer de la falaise, dans une gorge sablonneuse dont les gens du hameau ont fait leur cimetière.

Le quatrième jour, un coup de vent éclata.

Un navire en péril fut signalé. Le vieux sauveteur alors prit le large avec son fils Galhauban.

Et le navire fut conduit à bon port au Havre, son lieu de destination.

Pendant la manœuvre, l'époux d'Ismérie dut plusieurs fois prendre pour *amer* ou point de remarque la croix même qui domine le cimetière.

Collet qui sera accompagné de M. Poirier, syndic des marinières, ou de M. Sauleau, constructeur de bateaux.

S'il était besoin de stimuler la générosité publique, nous ajouterions qu'un de nos premiers magistrats a tenu à ouvrir la souscription par le don d'une somme de vingt francs. (Maine-et-Loire).

UNE BONNE HISTOIRE DE CHASSE. — Voici, dit l'*Intérêt public*, de Cholet, une histoire de chasse, mais une histoire authentique, qui a eu pour théâtre la commune de Chemillé : le 18 décembre courant, un individu parcourait dans une quiétude parfaite, le fusil à la main, les champs couverts de neige, quand tout-à-coup il se trouve face à face avec deux gendarmes. Effrayé, le Nemrod jette son arme et prend la fuite avec tant de rapidité, que les agents de la force publique ne jugent pas à propos de le poursuivre : ce qui doit vous donner une haute idée de la souplesse de ses jambes. — Dans l'impossibilité de dresser procès-verbal, les gendarmes se contentent de la capture du fusil, que, par mesure de précaution, ils déchargent; mais grand est leur étonnement (et jugez quel aura été plus tard celui du chasseur) en découvrant que la bourse était une lettre écrite au délinquant, dont le nom et l'adresse était si bien indiqués, qu'il sera prochainement traduit devant le Tribunal de Cholet.

UN NOUVEAU SYSTÈME DE RAMONAGE POUR LES CHEMINÉES.

Un journal nous apprend qu'un ouvrier fumiste vient d'imaginer un moyen à l'aide duquel chacun pourra désormais ramoner sa cheminée, sans recourir aux couvreurs et aux ramoneurs. Voici en quoi consiste ce moyen :

« Le feu prend aux cheminées, quand leurs parois sont trop chargées de suie, dit le journal que nous citons; de la cheminée la flamme gagne les appartements et voilà pourquoi tant de maisons brûlent. Contre ce danger, qui se renouvelle sans cesse, le seul remède que l'on possède ce sont les ramoneurs, lesquels, avec plus ou moins de probité, promènent, une fois par an, leur raclette ou leur balai dans les tuyaux conducteurs de la fumée.

« On comprend difficilement que la fumisterie ne possède pas un préservatif plus énergique contre les incendies, et que ceux qui exercent cette profession n'aient jamais songé à inventer un procédé qui permette de ramoner les cheminées à volonté et par conséquent de prévenir les accidents.

« Ce que les maîtres n'ont jamais songé à faire peut-être parce qu'ils n'y auraient pas trouvé leur intérêt et qu'ils trouvent bon que les maisons brûlent, un simple ouvrier vient de l'imaginer et son invention est si simple qu'on est surpris qu'il n'y ait pas songé plus tôt.

« Dans chaque cheminée, tout le long du conduit, il établit à demeure deux fils en fer ou deux chaînes à l'aide desquels on obtient un va et vient. A l'extrémité supérieure de la cheminée on fixe un balai tout enveloppé de crins. Il suffit de faire manœuvrer tous les huit jours ce mécanisme, toujours à son poste, pour que les cheminées soient constamment dans un parfait état de propreté. »

il reçut plusieurs décorations étrangères et de nouvelles médailles d'or; on lui donna le prix Montyon : — qu'importait à l'infortuné pilote?

Le commissaire de la marine vint en personne le féliciter au nom du ministre et du roi, en lui demandant ce qu'il désirait :

— Le retour de mon fils, pas autre chose! répondit-il avec mélancolie.

— L'*Hermione* revient en France; dès qu'elle aura mouillé à Cherbourg, vous en serez instruit immédiatement.

— Merci! Monsieur le commissaire, vous êtes bien bon.

Le commissaire tint parole.

Avant même que Galhauban eût eu le temps d'écrire à son père qu'après deux ans de campagne il était enfin de retour à bon port, la nouvelle officielle en fut portée, par les orâmes du préfet maritime de Cherbourg, au vénérable doyen des sauveteurs.

Alors, enfin, le front du vieillard rayonna de joie.

Revêtu de son plus beau costume, sa croix d'honneur, ses médailles et ses décorations sur la poitrine, il prit le chemin du haut pays.

Sur son passage, hommes et femmes le saluaient avec respect. Les vieux soldats l'admiraient comme un héros; les paysans le regardaient comme un saint; les marins étaient tentés de se mettre à genoux. Leurs cœurs bat-

La commission archéologique de Maine-et-Loire a décidé que dorénavant elle publierait ses travaux par livraisons, chacune de deux feuilles d'impression, paraissant régulièrement le 1^{er} de chaque mois.

Elle a également décidé qu'un certain nombre d'exemplaires seraient mis en vente, et a fixé le prix de l'abonnement à 5 francs par an pour Angers, et à 6 francs par la poste. La première livraison de l'année 1860 paraîtra le 1^{er} janvier.

Ce recueil prendra le titre de *Répertoire Archéologique de l'Anjou*, et ne contiendra que des travaux généralement inédits sur les richesses archéologiques et l'histoire de notre pays.

Les abonnements sont reçus à la librairie de M.M. Cosnier et Lachaise, à Angers, et chez tous les libraires du département.

Voici les vers qui ont été lus à la soirée de mardi. Nous avons pu, en dépit de la modestie du jeune et spirituel auteur, les publier aujourd'hui, comme nous l'avions fait espérer.

L'HIVER.

Voici le sombre hiver et son triste cortège
D'aquillons, de frimas, de glaces et de neige :
Adieu le gai soleil et ses rayons amis!
Plus de fleurs dans nos champs jonchés de feuilles mortes!
Plus de joyeux chanteurs aux bois... mais, à nos portes,
De tristes oisillons qui meurent engourdis!

C'est alors, n'est-ce pas, que, suivant l'habitude,
Nous avons tous quitté la morne solitude,
Frileux, ensevelis sous nos triples manteaux,
Riant des vains frimas et demandant aux villes
Un abri plus complet, des plaisirs plus faciles,
Une mode nouvelle et des amis nouveaux.

Ainsi, la vie est gaie, aimable, bonne et douce!
Sur les tapis moelleux et plus fins que la mousse,
Sans crainte, vous pouvez poser un pied frileux,
Et la bise, qui hurle aux fenêtres bien closes,
Ne franchit pas le seuil, et ses plaintes moroses
Vont à peine troubler vos cent propos joyeux!

Les lustres à vos yeux cachent la nuit glacée :
Tantôt, c'est dans le bal la valse cadencée;
Tantôt, comme ce soir, l'assemblage charmant
Des grâces, du talent, de la belle jeunesse,
Qui nous fascinent à tous, dans une molle ivresse,
Les yeux, en regardant, le cœur, en écoutant!

Eh bien, oui! saisissez ce bonheur qui s'envole!
Que la douce musique et que la danse folle
Vous versent, tour à tour, leurs mille voluptés!
Oui! profitez des biens que le Ciel vous envoie!
Que bonne soit la vie et grande soit la joie,
Car, la vie et les biens, hélas! nous sont comptés!

Mais, n'oubliez jamais, heureux, après la fête,
De penser en chrétiens et de tourner la tête
Vers la maison voisine où la bise mugit,
Vers la rue où grossit la montagne de neige,
Vers le pauvre passant, qu'hélas! rien ne protège,
Ni manteau, ni fourrure... et qui n'a pas d'habit!

taient d'enthousiasme; ils avaient des larmes dans les yeux.

— C'est Pierre Hauban, le grand sauveteur.

Les enfants ébahis questionnaient leurs mères :

— C'est lui qui, depuis trente ans passés, est toujours debout à l'encontre du naufrage; il a sauvé plus de cent navires de tous pays; il a empêché plus de mille pauvres mères de pleurer leurs fils ou leurs filles.

— Et des mères, en a-t-il sauvées aussi?

— Oui, mes enfants, et de deux manières, de la mort quand elles étaient passagères, elles, de la douleur quand leur enfants étaient à bord des bâtiments en péril.

— Vive Pierre Hauban le grand sauveteur!...

Le modeste triomphateur passait appuyé sur son bâton, — les pieds couverts de poussière; — ses longs cheveux blancs flottaient au gré de la brise des hautes terres où il s'étonnait d'être si connu.

Chacun voulait l'arrêter pour lui faire fête :

— Merci, merci! disait-il. Mon fils Galhauban est à Cherbourg, il sera bientôt pilote et patron de notre chaloupe. Je vais au château de Roseville y réclamer ma fille Jeanne, en âge maintenant d'épouser quelque brave marin, comme a dit la bonne femme au lit de la mort.

(La suite au prochain numéro.)

Les biens sont un dépôt sacré fait par Dieu même!
Dire au pauvre : « Prends-les! » fut un honteux blasphème!
Mais, vous dire : « Donnez! » c'est une mission!
Le juste ne saurait voir, dans une âme humaine,
Un amas de dedains, d'égoïsme et de haine,
Comme sur notre Loire un amas de glaçons!

Si vos yeux dessillés viennent fouiller dans l'ombre,
Vous verrez tout-à-coup, dans quelque grenier sombre
Que n'éclaire jamais, hélas! un âtre froid,
La mère, dont les yeux partout cherchent et pleurent,
Et ses petits enfants frissonnants, qui demeurent
Tout contr'elle... effrayés du maternel effroi!

Hier, le dernier denier, la dernière bouchée!
Et, quand arrivera l'heure de la couchée,
Rien, pour envelopper tous ces membres gelés!
Le mari rentre, inerte et la face livide!
Pas d'ouvrage au chantier! il montre sa main vide!...
Et cherche dans les cieux le Dieu juste voilé!

Partout le froid mortel, la faim inassouvie!
Plus d'un, dans le secret, sans plainte, souffre et prie!
Pauvres honteux, que doit chercher le riche humain!
La misère veut être avec respect pensée!
Le pauvre, quelquefois, a la main si glacée,
Qu'on dirait qu'il ne peut vous tendre cette main!

Puis, quand vous aurez vu cette misère amère,
Dites-vous que « l'aumône est sœur de la prière, »
Donnez à pleines mains, donnez en souriant!
Entre nous tous existe un lien suprême, immense :
C'est le Christ que l'on mit à nos murs, dès l'enfance,
Et le vieux Christ qui pend au chevet du mendiant!

Donnez donc! jetez-nous la moitié de vos fêtes!
Mesdames, enlevez quelques fleurs à vos têtes!
Vous, charmantes déjà, le serez plus encor!
Donnez, et, remplaçant un plaisir par un autre,
Vous saurez, loin des cœurs froids, trouver dans le vôtre
Une félicité centuple de votre or.

Pour chronique locale et faits divers. P.-M.-E. GODÉT.

DERNIÈRES NOUVELLES.

On sait qu'un décret du 30 novembre dernier a supprimé les gouvernements séparés des provinces romagnoles, modénaïses et parmesanes, et les a réunis dans les mains de M. Farini. La *Gazette de Modène* publie un nouveau décret, en date du 24 décembre, qui déclare qu'à partir du 1^{er} janvier prochain, et jusqu'à ce que l'administration des provinces romagnoles, modénaïses et parmesanes soit placée sous la dépendance effective du roi Victor-Emmanuel, le nouveau gouvernement dont le siège est à Modène prendra le nom de gouvernement des provinces royales de l'Emilie et M. Farini le titre de président.

Les bulletins des combats soutenus par les Espagnols, les 12 et 15 décembre, contre les troupes marocaines, ont paru, le 25, dans la *Gazette de Madrid*. Ils confirment purement et simplement les détails que nous avons déjà publiés, d'après nos informations particulières. Les drapeaux offerts par la reine et le roi d'Espagne ont été remis aux régiments de la reine et du roi. Au fur et à mesure que les autres régiments se distingueront, ils recevront les drapeaux qui leur sont destinés. (Le Pays.)

M. Desnos, ancien professeur au collège de Saumur, se propose de donner des leçons qui auront pour but de préparer les enfants à entrer, avec succès, dans les lycées et les collèges. Il enseigne le français, l'arithmétique, le latin, le grec, l'histoire et la géographie. Il se charge aussi de l'instruction des jeunes personnes. (571)

M^{lle} GROSBOIS, reçue par l'Académie de Rennes, et n'ayant pas l'âge voulu pour s'établir, se propose de donner des leçons chez elle, Grand'Rue, n° 45, ou à domicile, aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. (594)

BOURSE DU 29 DÉCEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 78 cent. — Fermé à 69 00
4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 96 25.

BOURSE DU 30 DÉCEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 69 50.
4 1/2 p. 0/0 baisse 30 cent. — Fermé à 95 75.

P. GODÉT, propriétaire-gérant.

5 FRANCS PAR AN

La Toilette de Paris, charmant Journal de Modes paraissant deux fois par mois (24 fois dans l'année), et donnant chaque fois une belle gravure coloriée à l'aquarelle, — tous les trois mois une planche de patrons de grandeur naturelle et les broderies les plus nouvelles. On peut, moyennant 4 fr. 25, recevoir francs de port les patrons qu'on désire : ces patrons sont de grandeur naturelle, tout découpés et tout prêts à être montés.

La Toilette de Paris n'a que deux ans d'existence, et elle compte déjà SIX MILLE ABONNÉS.

On peut acheter les numéros, au prix de 15 centimes, chez les marchands de publications pittoresques.

Pour s'abonner, envoyer un bon de poste de 5 francs à M. PHILIPON fils, 20, rue Bergère.

LES ABONNEMENTS NE SE FONT PAS POUR MOINS D'UN AN, ET ILS PARTENT TOUS DU 1^{er} JANVIER OU DU 1^{er} JUILLET.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

L'ancienne MAISON de ROULAGE ROBINEAU-RENEAUME, rue des Capucins, à proximité du chemin de fer et de la Loire, comprenant grands magasins, vaste remise, cour, nombreux logements, et un magasin ou écurie, rue du Petit-Pré. S'adresser audit notaire. (581)

A VENDRE

JOLIE

MASON DE CAMPAGNE

Avec JARDIN.

Contenant 16 ares 50 centiares, et bois contenant 11 ares, y attenant, Situés à Marson, commune de Rou-Marson. S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (579)

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M^e DUTERME, notaire à Saumur, Le dimanche 15 janvier 1860, à midi,

LES BIENS

Ci-après,

Dépendant de la succession de M. DE FOUCAULD. BOIS.

Le fonds et la superficie des bois ci-après, situés commune de Fontevrault.

PREMIER LOT.

Trois hectares 13 ares de lande et bois-taillis, dans la Fosse-de-l'Arée (articles 82, 83 et 85 du plan), joignant au nord l'ancien chemin de Fontevrault, le sieur Maillet et autres, au levant Maillet et M^{me} Amoureux, au couchant Mollay et Valet.

2^o LOT.

Un hectare de bois-taillis, lande et jeune semis de sapins, dans la Fosse-des-Calins, traversé par un ancien chemin (article 23 du plan), joignant au nord Lethuelle, au midi Pierre Gautier.

Sur chacun de ces lots se trouve une belle coupe de bois bonne à abattre et qui pourrait être vendue séparément.

PRÉ.

Commune de Parnay.

3^o LOT.

Seize ares 65 centiares de pré, dans la Vieille-Ile-de-Parnay, joignant au nord Duvalon, au midi Martin-Petit, au levant Bertrand, acquéreur, au couchant Ernoult. (578)

A VENDRE

UNE

JOLIE PETITE VOITURE LÉGÈRE

A 4 roues, 6 places, avec harnais.

S'adresser à M. ROBERDEAU.

Etude de M^e PATOUEILLE, notaire à Montreuil-Bellay.

Hospices de Montreuil-Bellay.

A AFFERMER

PAR ADJUDICATION,

Par le ministère de M^e PATOUEILLE, notaire à Montreuil-Bellay,

Le mardi 17 janvier 1860, à midi, en l'une des salles dudit Hospice,

LA MÉTAIRIE DE LA GACHÈRE, Et la Borderie de l'Aumônerie.

Cette métairie et cette borderie, situées communes de Saint-Pierre-des-Champs (Deux-Sèvres), Passavant, Cléré et Saint-Macaire (Maine-et-Loire), se composent des bâtiments d'habitation et d'exploitation, jardins, terres labourables, prés, ouches, vignes et bois-taillis. Le tout d'une contenance de vingt-quatre hectares vingt-cinq ares.

La durée du bail sera de neuf années. S'adresser, pour avoir des renseignements, soit au secrétariat de l'Hospice, soit audit M^e PATOUEILLE, notaire, dépositaire du cahier des charges. (585)

A VENDRE

UNE MAISON,

Nouvellement restaurée,

Située à Saumur, rue Cendrière, n^o 8.

Cette maison, devant laquelle est une belle cour d'entrée,

Comprend :

Au rez-de-chaussée : vestibule, salle à manger, à la suite une galerie vitrée donnant sur le jardin, office, cuisine; à côté de la salle à manger une grande pièce à cheminée, avec cabinet; sous la cuisine une cave voûtée, à côté une pompe; à gauche de la cour une chambre basse, pouvant servir de remise pour deux voitures.

Au 1^{er} étage : vestibule, salon, chambre à coucher avec cabinet de toilette, une autre chambre à coucher, donnant sur le jardin, avec cabinet de toilette et lieux à l'anglaise; deux autres chambres à coucher avec cabinet de toilette; escalier de service, mansarde et greniers. — Jardin de deux ares vingt centiares, derrière la maison; lieux d'aisances;

Au bout du jardin, une cave ou serre-bois avec grenier au-dessus.

Au midi de la maison, et au bout de l'allée qui la sépare de celle actuellement occupée par M. Léger, un serre-bois, avec grenier au-dessus, et un espace de terrain où l'on pourrait faire une belle écurie.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, n^o 8. (524)

A VENDRE OU A LOUER,

Une MAISON, avec JARDIN, rue du Petit-Pré. S'adresser à M. BEUROIS, place du Roi-René. (480)

A VENDRE OU A LOUER

UNE BELLE MAISON, avec cour, jardin et servitudes, située à Saumur, rue du Port-Cigogne, joignant M. Thiffoine.

S'adresser à M^e TOUCHALEAUME, notaire. (568)

Etude de M^e BIERMANT, notaire à Langeais.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En totalité ou par parties,

UNE

BELLE PROPRIÉTÉ

De 346 hectares 15 ares.

Divisée en 24 lots, contenant cinq corps de ferme,

Et environ 180 hectares

DE BOIS-TAILLIS ET FUTAIE

Située sur les communes de Langeais et Saint-Michel-sur-Loire (Indre-et-Loire), à 5 kilomètres de deux stations de la ligne de Tours à Nantes.

Marne et pierre à chaux en grande quantité,

BELLE CHASSE.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e BIERMANT, dépositaire des titres de propriété;

Pour traiter, à M. HÉBERT, à Saint-Patrice; Et pour visiter les lieux, au sieur GOURON, garde particulier à Saint-Michel.

On donnera toutes facilités pour les paiements. (576)

A VENDRE

1^o Deux petites FERMES, commune de St-Lambert.

2^o Et le GRAND JARDIN de Nautilly, qui sera divisé au gré des acquéreurs.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

A CÉDER

UN FONDS

D'Épicerie et de Mercerie,

Dans un quartier bien commerçant. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la St-Jean 1860,

UNE MAISON,

A Saumur, quai de Limoges, actuellement occupée par M. Brossay.

S'adresser à M. BESSON, levée d'Enceinte. (587)

A VENDRE

UNE MAISON,

Située à Saumur, à l'angle de la rue du Paradis et de la rue du Temple, et connue anciennement sous le nom de la Déesse-des-Fleurs.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (569)

A louer présentement

UNE MAISON,

Sise place Saint-Pierre, anciennement occupée par M. Chozamy.

S'adresser à M. MILLOCHEAU, Eugène, quartier des Ponts. (561)

M. COURTOIS-JAGOT,

Rue d'Orléans, 31,

A l'honneur de prévenir sa clientèle que, loin de quitter les affaires, ainsi qu'on en a répandu le bruit, il vient de renouveler une partie de ses marchandises et qu'il vendra ses papiers au plus juste prix. (541)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1860.

1^o L'HOTEL DE LA PETITE-BILANGE et le CAFÉ y attenant, exploités à Saumur, rue de la Petite-Bilange, n^o 2;

Bâtiments propres à toute sorte de commerce;

Vastes cours, écuries et remises.

S'adresser à M^{me} MORIN-RUELLE, quai de Limoges, à Saumur, propriétaire des objets à louer. (580)

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON

Rue d'Orléans, en face l'hôtel de Londres.

S'adresser à M^{me} veuve LORRAIN.

A VENDRE

UN ÉQUIPAGE DE TREIZE CHIENS et trois élèves de l'année. Race pur-sang et bâtards anglais. — Taille de cinquante-cinq à soixante centimètres.

S'adresser à M. DUTIER, à Baugé (Maine-et-Loire). (570)

On DEMANDE, pour la campagne, UN HOMME DE CONFIANCE, bon jardinier-légumiste, connaissant la taille des arbres et muni de bons certificats.

S'adresser au bureau du journal.

Un PRINCIPAL CLERC de notaire désire UNE PLACE.

S'adresser au bureau du Journal.

Saumur, P.-M.-E. GODET, imp.